

LISTES D'ACTIVITÉS\INITIATIVES

Le Canada a réalisé plusieurs initiatives dans le sillon du plan d'action de Mexico, tout en assurant le succès continu des activités entamées depuis l'an 2000. Les projets suivants sont des exemples concrets de l'engagement du Canada vis-à-vis les engagements nationaux du Plan d'action :

1) Études pour analyser l'incidence économique de la culture

En 2004-2005, le ministère du Patrimoine canadien a financé plusieurs études sur les répercussions économiques de la culture au Canada aux niveaux national et provincial.

- Des données ont été produites sur les répercussions directes de la culture sur le produit national brut et sur l'emploi. Ce travail est le fruit d'une coordination entre le gouvernement fédéral et les dix provinces et trois territoires du Canada.
- Une étude est actuellement en cours afin d'évaluer les dimensions économiques du tourisme culturel et patrimonial ainsi que d'analyser les répercussions économiques d'industries culturelles particulières (y compris les arts et le patrimoine) sur les provinces ou sur des villes particulières.
- À titre d'exemple, Statistiques Canada a récemment diffusé un rapport intitulé **Régions métropolitaines de recensement constituant des grappes culturelles** qui a été financé par le ministère du Patrimoine canadien.
- Au cours de la prochaine année, l'attention se portera sur la réalisation d'une étude sur les répercussions indirectes de la culture sur l'économie (c'est-à-dire les restaurants, hôtels, transport, etc.) et d'une seconde étude, sur les répercussions économiques du commerce international sur la culture.
- À plus long terme, une considération plus particulière sera également portée au développement d'un compte satellite pour aider à effectuer ces calculs et d'autres études économiques sur la culture.
- La méthodologie des comptes satellites est régulièrement utilisée en Amérique latine et le Canada a établi avec succès un tel compte dans le domaine du tourisme.
- Sur le plan social, une conférence internationale, visant l'établissement d'un plan d'action pour débiter le travail sur les effets et les conséquences sociaux de

l'activité culturelle a eu lieu à Montréal en 2004. Par la suite, huit rapports de recherches traitant de ce sujet sous un angle multidisciplinaire ont été commandés par le ministère du Patrimoine canadien. Ces recherches permettent d'analyser les concepts et les méthodologies impliqués dans l'identification des sources de données existantes. De plus, elles devraient permettre de construire des indicateurs fiables qui fourniront des éléments de preuve quantitative et qualitative quant aux effets sociaux positifs et négatifs de l'activité culturelle tant pour le présent que dans l'avenir.

- La deuxième phase de l'Étude internationale des effets sociaux de la culture (*International Study of the Social Effects of Culture* (ISSEC), en anglais) comportera plus de travaux conceptuels et pratiques.
- Les recherches menées au sein du gouvernement fédéral sur la cohésion sociale durable et sur le capital social, ainsi que sur leur relation à la culture, sont également des dimensions importantes de l'engagement du Canada dans le domaine.

2) **Indicateurs culturels**

- Le Canada travaille actuellement sur le développement d'indicateurs culturels tant dans leurs dimensions économiques traditionnelles que dans le secteur, moins bien documenté, des répercussions sociales de la culture. Ces répercussions comprennent, parmi d'autres facettes de la vie, les domaines de la santé, de la créativité, de la pauvreté et des comportements civiques.
- Le Canada appui sans réserve le travail effectué au niveau international dans le développement des comparaisons internationales entre les indicateurs culturels comme les dépenses publiques (à divers niveaux), la participation culturelle, le dialogue interculturel, la diversité culturelle, la culture, le commerce et l'investissement, et les initiatives culturelles de la communauté locale ou les traditions culturelles.
- En tant que participant au Compendium du Conseil de l'Europe sur les politiques culturelles, le Canada cherche à augmenter le nombre de tableaux comparatifs internationaux sur la culture et la politique culturelle.
- Des efforts sont également faits pour inclure les analyses des effets des changements rapides de l'économie, du gouvernement et de l'innovation technologique sur le développement culturel, tant à l'échelle mondiale que

régionale de la société.

3) **Projets pilotes de coopération horizontale**

- En 2004-2005, le Canada a mené un projet pilote de renforcement des capacités culturelles visant à fournir un appui à la compétence d'Haïti dans le domaine de la culture et en vue de contribuer au développement et à la gouvernance démocratique d'Haïti. Deux mesures de coopération ont été complétées :
 - Le Canada a organisé un atelier sur l'élaboration de lois et de lignes directrices en matière de radiodiffusion en périodes électorales. Cet atelier a rassemblé des experts canadiens du ministère du Patrimoine canadien et Élections Canada avec leurs homologues haïtiens à Port-au-Prince ; et,
 - Une institution canadienne, en partenariat avec l'Alliance globale pour la diversité culturelle de l'UNESCO, ont organisé une exposition à but non lucratif d'art haïtien à Toronto. L'objectif premier de cet événement était de participer au développement des marchés des industries culturelles haïtiennes.
- Le Canada, en collaboration avec le Mexique et le Chili conjointement avec le *Convenio Andres Bello*, seront les hôtes d'ateliers sur les systèmes d'informations culturelles. Ils serviront de guide pour les pays membres dans leur recueil d'information, la création de réseaux internationaux et la génération de connaissance en vue d'un éventuel observatoire inter-américain sur les politiques culturelles.

4) **Politiques et programmes éducatifs et culturelles**

C'est en 2001 que le gouvernement du Canada a annoncé l'initiative **Un avenir en art**, un programme qui fournit une aide importante aux arts et à la culture du Canada. Lors du budget fédéral du 23 février 2005, le gouvernement a renouvelé ses investissements à cette initiative en annonçant qu'elle se poursuivrait jusqu'à l'année fiscale 2009-2010. Ces fonds, soient 960 millions de dollars, répartis sur plusieurs années serviront à alimenter certains programmes de financement administrés par le ministère du Patrimoine canadien qui visent à améliorer la créativité ainsi que les groupes cibles de jeunes, tels :

- Présentation des arts Canada : Ce programme offre aux communautés canadiennes de tous les horizons un accès direct à une diversité

d'expériences artistiques de qualité. Sont admissibles au programme, les organismes canadiens à but non lucratif qui représentent de façon professionnelle des activités artistiques provenant de plus d'une province ou d'un territoire ou qui renforcent des activités de constitution de réseaux de diffuseurs canadiens d'arts du spectacle ; les institutions provinciales, territoriales ou municipales dont le mandat inclut la promotion et/ou la diffusion des arts de la scène ; les conseils de bandes et de tribus des Premières Nations ; et les organismes inuits.

- Espaces culturels Canada : Ce programme contribue à améliorer les conditions matérielles qui favorisent la créativité et l'innovation artistiques, à fournir un accès aux Canadiens et aux Canadiennes aux arts de la scène, aux arts visuels, aux arts médiatiques, ainsi qu'aux collections muséales et aux expositions patrimoniales. Ce programme donne une attention toute particulière à la population moins desservie, y compris la jeunesse.
- Programme national de formation dans le secteur des arts : Cette initiative vient en aide aux établissements canadiens indépendants qui se spécialisent dans la formation de jeunes Canadiens et Canadiennes qui envisagent une carrière artistique professionnelle nationale ou internationale.
- Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens : Ce dernier vise à renforcer l'efficacité organisationnelle et à développer les compétences des organismes voués aux arts et au patrimoine. Il comporte quatre volets, y compris :
 - Capitales culturelles du Canada : un programme national dont le but est de reconnaître et d'appuyer les municipalités canadiennes qui mettent en oeuvre des activités spéciales qui mettent à profit les nombreux avantages que procurent les activités artistiques et culturelles à la vie de collectivités ; et,
 - Résautage : Ce volet vise à établir, améliorer ou renforcer le secteur des arts et du patrimoine au Canada, par l'entremise de l'élaboration de politiques et plans d'action culturels au niveau municipal, la mise en oeuvre de saines pratiques de gestion de la part d'organismes artistiques ou patrimoniaux, et la participation du secteur privé au soutien d'activités culturelles locales.

De cet investissement, le Conseil des arts du Canada a reçu 25 millions de dollars. Le Conseil favorise la créativité artistique en offrant aux artistes et aux organismes

artistiques professionnels canadiens une gamme étendue de subvention. Les demandes de financement sont examinées par des comités d'évaluation formés de pairs.

5) **Protection des biens culturels**

Le Canada continue ses efforts dans la lutte contre le trafic illicite des biens culturels, principalement en vertu de nos obligations sous la Convention de l'UNESCO de 1970 concernant ce trafic, par les provisions de la *Loi sur l'exportation et l'importation des biens culturels*.

- Grâce à cette loi, le Canada a restitué lors des dernières années des biens culturels qui ont été exporté illégalement, comme par exemples, aux gouvernements du Pérou, du Mexique, de la Colombie et de la Bolivie.
- En ce moment, le Canada prépare un deuxième retour de biens culturels en Colombie qui avaient été importés illégalement au Canada.
- Les efforts du Canada pour augmenter la capacité des États de l'OÉA de protéger leur patrimoine contre le trafic illicite sont faits dans le contexte du Comité intergouvernemental de l'UNESCO pour la promotion du retour des biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale ; actuellement, le Canada est le Président de ce comité.
- Les initiatives du comité pour augmenter la capacité des états de protéger leur patrimoine culturel contre le trafic illicite furent élargies récemment par l'introduction d'une base de données des législations nationales sur le patrimoine culturel.
- Le Canada entend ajouter sa Loi à la base de données, qui représente un outil très important pour l'avenir de la lutte contre le trafic illicite des biens culturels.
- Finalement, le Canada a annoncé, le 18 mai 2005, qu'il s'apprête à franchir les dernières étapes menant à l'adhésion aux deux protocoles de la Convention de la Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé. Quelques états de l'OÉA sont déjà partis des Protocoles, qui contiennent des obligations pour le retour des biens qui ont été exportés illégalement des territoires occupés.

6) **Propriété intellectuelle et le savoir traditionnel**

Le gouvernement du Canada a pris un certain nombre de mesures destinées à

l'examen des relations entre la propriété intellectuelle et le savoir traditionnel. Ces initiatives servent à mieux comprendre les préoccupations des collectivités autochtones concernant la protection de leur savoir traditionnel :

- En 2003, le gouvernement du Canada a invité l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) à organiser au Canada *l'Atelier nord-américain sur la propriété intellectuelle et le savoir traditionnel*. Cet atelier tenu à Ottawa, a rassemblé quelque 70 conférenciers et participants autochtones, universitaires et gouvernementaux du Canada, des États-Unis, de l'Australie, du Costa Rica, de la Nouvelle-Zélande et d'ailleurs, tous intéressés par la protection du savoir traditionnel. L'objectif de l'atelier était double : informer les participants des résultats des missions d'enquête de 1998-1999 et de travaux plus récents de l'OMPI concernant le savoir traditionnel et analyser en profondeur le rôle concret possible de la propriété intellectuelle dans la protection du savoir traditionnel.
- En juin 2004, le gouvernement du Canada a donné son appui et participé à la conférence annuelle de l'Alliance pour les droits des créateurs, tenue à Montréal. Le sujet de la conférence était : savoir traditionnel autochtone et art contemporain.
- Le Canada a également appuyé une série de colloques et d'entrevues organisés par le caucus autochtone de l'Alliance dans le but d'examiner le point de vue et l'expérience des artistes autochtones en matière de protection du savoir traditionnel.
- Le gouvernement du Canada a accepté l'invitation de collectivités et d'organisations autochtones à organiser des ateliers sur la propriété intellectuelle. Ces ateliers ont servi deux propos : renseigner les collectivités et organisations sur les avantages et les limites du droit relatif à la propriété intellectuelle et permettre au gouvernement fédéral de mieux comprendre les préoccupations des peuples autochtones concernant la protection de leur savoir traditionnel. Par exemple, en 2005, Patrimoine canadien, l'Institut canadien de conservation et Industrie Canada ont participé à l'atelier *Preserving Our Culture: A Workshop on Intellectual Property and the Preservation of our Culture* organisé par le Saskatchewan Indian Cultural Centre.
- *Traditions : Rassemblements nationaux sur le savoir autochtone* est le troisième d'une série de rassemblements organisés (2002-2005) par le ministère du Patrimoine canadien dans le but d'engager les communautés autochtones, d'un bout à l'autre du Canada, dans un dialogue sur les principaux enjeux relatifs à l'expression artistique, les cultures et le tourisme, ainsi que le savoir autochtone.¹ Les rassemblements contribueront à l'élaboration et à l'amélioration des politiques, des programmes et des services pertinents et à l'appui des besoins des

peuples autochtones.

- Patrimoine canadien prend l'engagement de mettre à profit les discussions et les résultats des rassemblements nationaux pour effectuer des changements institutionnels au sein du portefeuille du Patrimoine canadien en ce qui concerne l'expression artistique, le tourisme et le savoir traditionnel. Bien que les rassemblements ne soient pas concentrés essentiellement sur la propriété intellectuelle, ce thème est soulevé notamment par rapport à l'expression artistique et la propriété intellectuelle et la propriété culturelle. Les principaux intervenants de la Direction générale des politiques du droit d'auteur du ministère du Patrimoine canadien et de la Direction générale de la politique des propriétés intellectuelle d'Industrie Canada participent à ces rassemblements.
- Le Canada a également commandé des études de recherche sur certains sujets ayant trait à la propriété intellectuelle, à savoir les lois et protocoles coutumiers, la certification des marques et l'étiquetage des oeuvres d'art et produits artisanaux autochtones.
- Le gouvernement du Canada est actuellement engagé dans une revue du processus de réforme des dispositions et des opérations de la *Loi sur le droit d'auteur*. Le savoir traditionnel autochtone compte parmi les questions sur la réforme législative potentielle à long terme.²
- *Le Symposium international sur les langues autochtones mondiales* : Le Canada a tenu ce symposium au Pavillon du Canada d'Exposition 2005 à Aïchi (Japon) du 9 au 11 août 2005. Cette rencontre a servi de tribune où les spécialistes et les praticiens ont pu discuter d'un point de vue international, de la revitalisation, de la préservation et de la promotion des langues autochtones. Les présentations ont porté, entre autres, sur les difficultés et les possibilités linguistiques qu'ont les communautés autochtones du monde entier, et sur les initiatives en cours relativement aux principales langues autochtones.

7) **Société civile**

Le Canada consulte régulièrement le Réseau international sur la diversité culturelle et la Coalition sur la diversité culturelle sur diverses priorités reliées aux discussions sur la Convention par l'entremise de forum nationaux et internationaux, tels que le Groupe de travail sur la diversité et la mondialisation du Réseau international sur la politique culturelle (RIPC) ainsi que les réunions annuelles ministérielles du RIPC, la plus récente ayant eu lieu à Shanghai en octobre 2004.

¹ <http://www.traditions.gc.ca>

² Le gouvernement du Canada, Stimuler la culture et l'innovation : rapport sur les dispositions et l'application de la Loi sur le droit d'auteur, Ottawa, octobre 2002, p. 38.

8) **Rapport d'activités liées au plan d'action du Mexique**

Le Canada, comme tous les États membres du CIC, fera rapport de ses activités liées aux éléments contenus dans le présent Plan d'action au Secrétariat technique six mois avant la tenue de la prochaine réunion ministérielle de 2006 et ce, conformément aux directives émises par le CIC.